

Le Bagotier



Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot

OCTOBRE 2024

À LA UNE

COLLECTE DE BONBONS

DÉTAILS À LA PAGE 18



DÉTAILS AUX PAGES 4 ET 5



Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

- 03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 05 TAXES
- 06 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 10 AVIS PUBLIC
- 12 APPEL DE CANDIDATURES - CCU
- 13 VACCINATION À SAINTE-HÉLÈNE
- 14 NOUVEAU JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS
- 15 RAPPELS POUR L'HIVER
- 16 TRAVAUX - BIBLIO
- 17 PISCINE ET SPA
- 19 PARTY COSTUMÉ - HALLOWEEN
- 19 ANNULATION SOIRÉE CINÉMA DES FÊTES
- 19 RETOUR - CLÉ DE TENNIS
- 20 GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS
- 21 GRAND-MÈRE CARESSE

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

R JEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILL RE #1

H L NE DUFALT
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PAR 
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE
819 388-0036

PERSONNEL
MUNICIPAL



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI
DE 8 H 30   12 H ET DE 13 H   16 H 30**

MICHELINE MARTEL | Directrice g n rale
Poste 2240 • dq@sainte-helenedebagot.com

LUCIE CHEVRIER | Directrice g n rale adjointe
Poste 2250 • dga@sainte-helenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

CHARLES GAUCHER | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en b timent
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : mardi de 8 h   12 h | mercredi et jeudi de 8 h   14 h
Sur rendez-vous



**NUM RO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Probl me d' gout



Entrave   la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481



Mot du maire

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

L'automne annonce principalement, au niveau municipal, la préparation du budget et du plan triennal d'immobilisation (PTI). À cet effet, la directrice générale et la directrice générale adjointe s'affairent à rencontrer tous les directeurs et responsables pour la planification du budget 2025 et du PTI et à étudier chaque ligne et chaque dépense pour arriver vers un budget équilibré qui respecte la capacité de payer des citoyens. Elles doivent aussi voir les différentes possibilités d'aide financière, assurer une cohésion des projets et de la planification, et ce, afin de pouvoir présenter au conseil municipal un projet de budget et de PTI qui sera soumis à une journée d'analyse complète par l'ensemble des membres du conseil.

En ce qui concerne la piste cyclable du parc qui se trouve au bout de la rue Principale, celle-ci est prête à être utilisée. Nous avons fait le choix de la faire en pierre concassée compte tenu du concept du parc à l'inspiration de la nature et nous avons ajouté des cèdres du côté qui sort vers la rue Paul-Lussier afin de délimiter la cour privée de la piste cyclable accessible à tous les citoyens.

Il est très important de maintenir la prudence sur les routes, particulièrement dû au fait que nos agriculteurs n'ont pas fini de travailler dans les champs et de se déplacer sur les chemins. Cultivons la patience! De plus, en novembre et décembre arriveront les partys des fêtes pour le travail ou en famille. Soyez prudents et profitez de chaque moment.

Pour finir, je souhaite la bienvenue à notre nouveau directeur des travaux publics, monsieur Charles Gaucher, ainsi qu'au nouveau journalier aux travaux publics, monsieur Sylvain Mallette.

Bon automne à tous et profitez des belles couleurs!



Mot de la directrice générale

Micheline Martel, OMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

Chers hélénois et hélénoises,

Fidèle à moi-même, je vais commencer mon message sur la sécurité des enfants et spécifiquement pour le soir de la cueillette des bonbons d'Halloween. Comme les deux dernières années, je vous mets encore au défi de rouler le plus lentement et sécuritairement possible ce soir-là, où les petites princesses, les super-héros et les petits monstres hanteront nos chemins.

L'automne, en plus de ses couleurs majestueuses, annonce aussi une fin de saison pour plusieurs infrastructures qui seront fermées pour la fin de l'automne et la saison hivernale :

- Le jeu de dek hockey – Fermeture dans la semaine du 21 octobre;
- La toilette au parc des Plante – Fermeture dans la semaine du 14 octobre;
- Le parc de planche à roulettes, le jeu de volleyball, le jeu de baseball, les jeux de tennis et pickleball – Fermeture dans la semaine du 28 octobre.

Nous rappelons que vous devez rapporter votre clé du terrain de tennis au plus tard le 7 novembre 2024 pour que le dépôt de 20 \$ vous soit remboursé.

En hommage au temps des récoltes, je vous invite à cultiver le bonheur et semez la joie!

“
**La prochaine séance du conseil
sera tenue le 5 novembre 2024,
au 421, 4^e Avenue.**
”

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
- ➔ 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLICS)

Cette image ne provient pas d'ici et n'est utilisée que pour capter votre attention



BONNE NOUVELLE! LA MUNICIPALITÉ A REÇU SES MODIFICATIONS D'AUTORISATION CONCERNANT L'EAU POTABLE

Le 17 septembre 2024, après plusieurs mois de travail et ensuite d'attente, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs nous a transmis nos modifications d'Autorisation, à l'égard de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2, article 30).

Mais qu'est-ce que cela veut dire pour la Municipalité :

- La Municipalité a maintenant la permission d'exploiter le puits PE-7, à raison de 99 m³/jour. À titre de référence, le puits PE-1 actuel est de 848 m³/jour. Cette nouvelle exploitation servira à consolider la desserte en eau potable pour les utilisateurs, à rendre la Municipalité moins vulnérable et à permettre une nouvelle partie de développement. Les nouveaux développements, accordés de manière modérée, ajouteront de nouveaux utilisateurs-payeurs au secteur aqueduc pour permettre d'alléger le fardeau fiscal des citoyens et poursuivre les recherches en eau dans l'avenir. Une pompe sera installée et le raccordement à la conduite

d'amenée sera fait pour permettre à l'eau du puits de se rendre à l'usine de filtration. Comme les eaux des puits PE-1 et PE-7 sont compatibles, elles seront mixées afin d'être traitées, et ce, sans nécessité de prétraitement.

- La Municipalité a régularisé la situation du puits PE-5. Ce puits est à quelques mètres du PE-1, mais n'a jamais été utilisé. À l'origine, ce puits avait été conçu pour être utilisé en urgence par l'automate, si la pompe du puits PE-1 était défectueuse. Afin de régulariser la situation, nous l'avons fait autoriser par le ministère à titre de puits d'appoint. Une pompe a été installée et demeurera en permanence pour permettre son exploitation temporaire si le puits PE-1 était en problème mécanique, et ce, le temps d'effectuer les réparations nécessaires.
- La Municipalité a aussi reçu l'Autorisation afin d'effectuer des modifications à l'usine, notamment pour utiliser un bassin d'eau brute supplémentaire, qui était déjà à l'usine, mais non utilisé à cet usage, et ainsi pouvoir puiser sur de plus longues périodes en ayant une plus grande réserve d'eau.
- La Municipalité avait reçu une Autorisation temporaire pour le traitement des rejets d'eau brut par membranaire. Avec la modification d'Autorisation, cette pratique est maintenant reconnue permanente et permet d'envoyer sécuritairement les rejets d'eau brute à la rivière, au lieu de devoir les envoyer à l'usine d'épuration des eaux usées.

Cette bonne nouvelle n'est toutefois pas la fin de l'aventure. La Municipalité doit poursuivre ses recherches en eau et tout mettre en œuvre pour assurer une desserte de qualité pour aujourd'hui et pour les générations futures. De plus, les citoyens, malgré le fait qu'ils bénéficieront de plus de latitude, devront continuer d'utiliser l'eau de manière judicieuse pour préserver cette ressource essentielle à la vie qu'est l'eau potable.

TAXES MUNICIPALES | 3^e versement en retard



La Municipalité vous rappelle que le 3^e versement venait à échéance le 21 août 2024. Si vous avez un solde impayé, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0, afin de connaître le montant exact à payer, incluant les intérêts.

N'oubliez pas que si votre solde est impayé lors de la production de la liste de vente pour non-paiement de taxes, au début de l'année 2025, votre propriété sera ajoutée à cette liste.

Résumé de certains sujets du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 1^{er} octobre 2024, à 19 h 30.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

1^{ER} OCTOBRE 2024

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	3.10	MRC des Maskoutains – Formation des pompiers – Demande de subvention – Approbation;
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	3.11	Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC des Maskoutains – Révision de la classification des risques – Approbation;
1.2	Période de questions;		
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4	TRANSPORT
2.1	Ordre du jour – Adoption;	4.1	Asphaltage manuel – Octroi;
2.2	Procès-verbal – Adoption;	4.2	Fauchage de levée de fossés – Octroi;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	4.3	MRC des Maskoutains – Carrières et sablières – Redevance – Dépôt;
2.4	États comparatifs – Dépôt;	5	HYGIÈNE DU MILIEU
2.5	Composition du conseil municipal – Possibilité d'application de l'article 44.1, de la <i>Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal</i> – Refus;	5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
2.6	SHQ – OMH budget 2024 révisé – Prendre acte;	5.2	Les Entreprises Michaudville inc. – Libération de la retenue en échange d'une garantie d'entretien, art. 10.2 du devis – Approbation;
2.7	SPE – Offre de service d'évaluation – Approbation;	5.3	Semaine québécoise de réduction des déchets 2024 – Proclamation;
2.8	MSP – Responsables des mesures d'urgence – Nominations;	5.4	Usine d'eau potable – Automatisation JRT inc. – Acquisition d'un ordinateur et installation configurée à l'automate – Autorisation;
2.9	Visa Desjardins – Responsables et utilisateurs – Autorisation;	5.5	Service de vacuum pour regards pluviaux – Approbation;
2.10	<i>Loi sur les compétences municipales</i> – Personne pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 – Désignation;	5.6	Puits PE-7, puits d'appoint, membranaires et modifications à l'usine de filtration – Réception de l'Autorisation ministérielle – Prendre acte;
2.11	Personnes autorisées à délivrer des constats – Nominations;	5.7	Puits PE-7 – Pompe acquisition – Approbation;
2.12	Personnes autorisées à des représentations juridiques – Nominations;	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2.13	Responsable de la Municipalité – Article 105 de la <i>Loi sur les compétences municipales – Cours d'eau</i> – Désignation;	6.1	MADA – Certificat reconnaissance – Prendre acte;
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	6.2	Journée des personnes âgées – Proclamation;
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;	6.3	La Grande semaine des tout-petits – Proclamation;
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
3.3	Incendie – Congrès IAAI – Approbation;	7.1	Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Appel de candidatures au poste de représentants des citoyens – Autorisation;
3.4	Entente intermunicipale avec la Municipalité de Sainte-Madeleine – Déclaration d'intérêt;	7.2	Règlement numéro 628-2024 modifiant le Règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux bâtiments accessoires, à l'affichage et aux droits acquis – Second projet – Adoption;
3.5	Entente intermunicipale avec la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine – Déclaration d'intérêt;	7.3	MRC des Maskoutains – Inventaire patrimonial – Prendre acte;
3.6	Entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Jude – Déclaration d'intérêt;	8	TRAVAUX PUBLICS
3.7	Entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham – Déclaration d'intérêt;	8.1	Journalier aux travaux publics – Embauche;
3.8	Entente intermunicipale avec la Ville de Drummondville – Déclaration d'intérêt;		
3.9	Entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Pie – Déclaration d'intérêt;		

9	LOISIRS ET CULTURE	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
10	AFFAIRES DIVERSES	12	CLÔTURE DE LA SÉANCE
10.1	Infraction du ministère de la Justice au nom du ministère de l'Environnement – Proposition de règlement hors cour – Approbation;		

2.5 Composition du conseil municipal – Possibilité d'application de l'article 44.1, de la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* – Refus

La *Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (PL-57) a modifié plusieurs lois régissant les municipalités et a été sanctionnée le 6 juin 2024 permet aux municipalités de moins de 2 000 habitants, lorsque le territoire de cette municipalité n'est pas divisé aux fins électorales d'être composé du maire et de quatre conseillers.

Le conseil visant une démocratie juste, équitable et représentant bien les citoyens a décidé de maintenir le nombre de conseillers à 6 et de refuser d'exercer son droit de réduire le nombre de conseillers de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

2.6 SHQ – OMH budget 2024 révisé – Prendre acte

Le conseil a approuvé le budget révisé de l'année 2024 de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton, tel que déposé dans la correspondance du 2 août 2024 de la Société d'habitation du Québec.

2.7 SPE – Offre de service d'évaluation – Approbation

Le conseil a octroyé à la firme SPE Valeur assurable le mandat d'inspection et d'évaluation du bâtiment situé au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot, incluant les bureaux municipaux et le centre communautaire, au montant d'honoraires de 1 000 \$, avant les taxes applicables, tel qu'il est requis par les assurances pour tous les bâtiments publics chaque 7 ans.

2.8 MSP – Responsables des mesures d'urgence – Nominations

Et 2.9 Visa Desjardins – Responsables et utilisateurs – Autorisation

Et 2.10 *Loi sur les compétences municipales* – Personne pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 – Désignation

Et 2.11 Personnes autorisées à délivrer des constats – Nominations

Et 2.12 Personnes autorisées à des représentations juridiques – Nominations

Et 2.13 Responsable de la Municipalité – Article 105 de la *Loi sur les compétences municipales (LCM)* – Cours d'eau – Désignation

Le conseil a procédé à une mise à jour des responsabilités des sujets 2.8 à 2.13, afin de nommer monsieur Charles Gaucher, directeur des travaux publics.

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Le conseil a approuvé les demandes mensuelles du Service incendie suivantes :

- Une formation de groupe RCR-DEA, au montant de 1 125 \$, avant les taxes applicables;
- Du matériel de prévention pour l'école, incluant livres et crayons, au montant de 410 \$, avant les taxes applicables.

3.3 Incendie – Congrès IAAI – Approbation

Le conseil a autorisé la participation de monsieur Réjean Brouillard à assister au congrès annuel de l'Association internationale des enquêteurs en incendie (IAAI), tenue à Victoriaville du 13 au 15 novembre 2024 et le remboursement des dépenses associées, soit l'inscription au coût de 325 \$, plus les frais de déplacement et deux nuitées.

3.4 Entente intermunicipale avec la Municipalité de Sainte-Madeleine – Déclaration d'intérêt

3.5 Entente intermunicipale avec la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine – Déclaration d'intérêt

3.6 Entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Jude – Déclaration d'intérêt

3.7 Entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham – Déclaration d'intérêt

3.8 Entente intermunicipale avec la Ville de Drummondville – Déclaration d'intérêt

3.9 Entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Pie – Déclaration d'intérêt

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a déclaré son intérêt pour la mise en place d'une entente intermunicipale d'entraide en incendie avec les villes et municipalités des sujets 3.4 à 3.9, pour une durée d'au moins 3 ans.

3.10 MRC des Maskoutains – Formation des pompiers – Demande de subvention – Approbation

Le conseil a autorisé la présentation d'une demande d'aide financière pour la formation d'un (1) pompier pour le programme Pompier I et de deux (2) pompiers pour le programme de désincarcération, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel auprès du ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

3.11 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC des Maskoutains – Révision de la classification des risques – Approbation

Le conseil a pris acte du recensement 2024 des risques incendie pour le territoire de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, préparer par le Service incendie de la Municipalité, et ce, tel que le prévoit le Schéma de couverture de risque en incendie et a autorisé sa transmission à la MRC des Maskoutains.

4.1 Asphaltage manuel – Octroi

Suite à la réception de trois (3) soumissions pour les travaux d'asphaltage manuel 2024, le plus bas soumissionnaire conforme est Les entreprises Alexandre Bond inc., dont le conseil a approuvé l'octroi des travaux à celui-ci, au montant maximum pour le projet de 21 000 \$, avant les taxes applicables.

4.2 Fauchage de levée de fossés – Octroi

Le conseil a octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer le fauchage de levée de fossés sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à Les Entreprises Belle-Rose inc., au montant avant les taxes applicables de 13 945,00 \$ pour l'année 2025, de 14 505,00 \$ pour l'année 2026 et de 15 085,00 \$ pour l'année 2027.

5.2 Les Entreprises Michaudville inc. – Libération de la retenue en échange d'une garantie d'entretien, art. 10.2 du devis – Approbation

Une année est passée suite à la fin des travaux de conduite de la 5^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, le conseil a autorisé le paiement de la retenue finale, au montant de 50 951,32 \$, avant les taxes applicables, à Les Entreprises Michaudville inc., et ce, conditionnellement à la réception d'un cautionnement d'entretien.

5.3 Semaine québécoise de réduction des déchets 2024 – Proclamation

Le conseil a proclamé la semaine du 21 au 27 octobre 2024, la Semaine québécoise de réduction des déchets et invite la population à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de leur environnement, soit par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

5.4 Usine d'eau potable – Automatisation JRT inc. – Acquisition d'un ordinateur et installation configurée à l'automate – Autorisation

Le conseil a autorisé l'acquisition et l'installation immédiate de l'ordinateur de gestion logiciel Multiplicité, incluant son installation et sa programmation, par la compagnie Automatisation JRT inc., au montant de 2 378,93 \$, avant les taxes applicables, pour l'usine de filtration d'eau potable.

5.5 Service de vacuum pour regards pluviaux – Approbation

Suite à la demande de soumission pour le service de vacuum pour vidanger les regards pluviaux, le conseil a octroyé le contrat à la compagnie Solutions environnementales 360 ltée, au montant estimé de 3 061,25 \$, avant les taxes applicables et excluant la disposition.

5.6 Puits PE-7, puits d'appoint, membranaires et modifications à l'usine de filtration – Réception de l'Autorisation ministérielle – Prendre acte

Le conseil a pris acte des modifications d'Autorisation numéro 402395993 et numéro 402395895 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en date du 17 septembre 2024, et ce, à l'égard de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2, article 30), concernant l'eau potable pour la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, incluant le puits PE-7.

Une autorisation a été donnée à la directrice générale de prendre les moyens nécessaires pour la mise en place des mesures relatives aux modifications d'Autorisation à l'eau potable.

6.1 MADA – Certificat reconnaissance – Prendre acte

Le certificat de reconnaissance pour la Politique Municipalité amie des aînés (MADA) et son plan d'action de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a été reçu de la part du ministère.

6.2 Journée des personnes âgées – Proclamation

Sous le thème de cette journée pour 2024 qui est : « *Célébrons les personnes âgées et le rôle essentiel qu'elles jouent, et qu'elles ont le potentiel de jouer, pour faire de notre communauté un meilleur endroit où vivre* », le conseil a proclamé la journée du 1^{er} octobre 2024 comme étant la « *Journée internationale des personnes âgées* » afin de sensibiliser et d'encourager la population à reconnaître le rôle crucial que jouent les aînés dans notre collectivité.

6.3 La Grande semaine des tout-petits – Proclamation

Pour souligner « La Grande semaine des tout-petits », qui aura lieu cette année du 18 au 24 novembre 2024, le conseil proclamé cette semaine afin de faire de la petite enfance une véritable priorité de société. Le conseil encourage les citoyens et citoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance dans le développement des jeunes enfants.

De plus, dans ce même esprit, le Comité des loisirs Ste-Hélène invite les citoyens à participer à l'activité organisée pour les jeunes, dans le cadre de cet événement, soit la lecture d'un conte pour les enfants de 3 à 9 ans, au centre communautaire, et suivi d'une visite à la bibliothèque avec les enfants, faite par une bénévole de la biblio.

7.1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Appel de candidatures au poste de représentants des citoyens – Autorisation

Le conseil a autorisé l'ouverture de candidatures, car le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est nommé par intermittence au mois de février chaque année. Les nominations qui prendront fin le 28 février 2025 sont deux postes d'élus, monsieur Michel Daigle et monsieur Pierre Paré et deux postes de représentants des citoyens, monsieur David Lebel et madame Sarah Leduc. Mais ceux-ci peuvent représenter leur candidature pour un nouveau mandat de deux ans.

Les postes des représentants des citoyens sont en affichage par un appel de candidatures disponible sur le site Internet, Facebook dans Le Bagotier ou sur demande au bureau municipal, avec toutes les instructions et les représentants seront nommés par le conseil pour la période du 1er mars 2025 au 28 février 2027. Les postes d'élus sont choisis par le conseil.

7.2 Règlement numéro 628-2024 modifiant le Règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux bâtiments accessoires, à l'affichage et aux droits acquis – Second projet – Adoption

Le conseil a adopté le second projet de Règlement numéro 628-2024 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux bâtiments accessoires, à l'affichage et aux droits acquis* » et a approuvé que ledit Règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la Loi.

7.3 MRC des Maskoutains – Inventaire patrimonial – Prendre acte

Le conseil a pris acte de la résolution numéro 24-09-342 de la MRC des Maskoutains, adoptant l'inventaire patrimonial de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, ainsi que de l'inventaire patrimonial pour le territoire de la Municipalité, lequel sera tenu en compte lors du traitement des dossiers de propriété en urbanisme.

8.1 Journalier aux travaux publics – Embauche

Suite à la nomination de monsieur Charles Gaucher, maintenant agissant à titre de directeur des travaux publics, il était nécessaire de combler le poste vacant de journalier aux travaux publics.

La Municipalité a reçu 29 curriculum vitae et cinq (5) candidats ont été rencontrés en entrevue par le comité de sélection.

La recommandation du comité au conseil s'est tournée vers un candidat qui a l'expérience et les compétences nécessaires à exercer au poste de journalier aux travaux publics. Il s'agit de monsieur Sylvain Mallette, dont l'entrée en fonction s'est faite le 3 octobre 2024.

10.1 Infraction du ministère de la Justice au nom du ministère de l'Environnement – Proposition de règlement hors cour – Approbation

Le conseil avait pris acte de la réception de trois (3) constats d'infraction par le ministère de la Justice, le 12 juin 2024, en lien avec le système de traitement temporaire pour l'épuration des eaux, pour la période entre 2020 à 2022, qui totalisaient la somme de 105 677,49 \$.

Le conseil avait alors octroyé un mandat à M^e Michel Cantin, de la firme d'avocats Bélanger-Sauvé, aux fins de représenter la Municipalité dans le contexte d'absence d'usine de traitement des eaux usées pour la période visée et ayant une autorisation spécifique du ministère de l'Environnement pour l'utilisation d'un système de traitement temporaire par RBS.

Au conclure des discussions, le conseil a accepté la proposition du procureur, pour un règlement hors cour, avec le paiement d'un montant de 46 951,66 \$, dans les 60 jours suivants, concernant les constats d'infractions émis en lien avec le système de traitement temporaire pour l'épuration des eaux, pour la période de 2020 à 2022.

Le conseil a également autorisé une affectation à partir du surplus du fond général non affecté pour le paiement de l'infraction, au montant de 46 951,66 \$, et ce, en prêt temporaire au secteur de l'égout, lequel devra être remboursé en 2025, sans intérêt, par une taxe spéciale applicable à l'année 2025 par le secteur desservi par l'égout.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 628-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

1. Adoption du second projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 1er octobre 2024, le conseil a adopté, par résolution, le second projet de règlement numéro 628-2024 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux bâtiments accessoires, à l'affichage et aux droits acquis* ».

2. Objet du second projet de règlement

Le projet de règlement porte sur les objets suivants :

- Porter à 15 % (au lieu de 10 %) la superficie maximale autorisée pour les bâtiments accessoires à un usage commercial situé dans la zone agricole.
- Autoriser les enseignes directionnelles pour les kiosques de produits agricoles.
- Autoriser un maximum de deux constructions recouvertes de toile pour les usages commerciaux situés dans la zone agricole.
- Retirer la norme quant au maximum de constructions recouvertes de toile pour les usages agricoles.
- Retirer la norme limitant à 50 % la superficie d'agrandissement d'un usage commercial dérogatoire situé dans la zone agricole.

3. Demande de participation à un référendum

Certaines des dispositions contenues dans ce second projet de règlement peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une demande concernant les dispositions applicables aux bâtiments accessoires aux usages commerciaux, industriels ou publics (superficie, hauteur, distance des lignes de propriété, rapport espace bâti / terrain), peut provenir de toute zone du territoire municipal. Ces dispositions sont réputées constituer des dispositions distinctes s'appliquant particulièrement à chaque zone. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant la disposition visée soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et d'où provient une demande valide.

Une demande concernant la disposition relative à l'agrandissement d'un usage commercial dérogatoire dans la zone agricole peut provenir de toute zone comprise dans la zone agricole et de toute zone contiguë à celle-ci. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant la disposition visée soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle le règlement s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande.

Les dispositions relatives aux enseignes des kiosques agricoles et aux bâtiments recouverts de toile ne sont pas assujetties à l'approbation des personnes habiles à voter.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau municipal au plus tard le 8^e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

La demande doit être transmise par la poste à l'adresse suivante :

Bureau municipal
À l'attention de madame Micheline Martel, greffière-trésorière
421, 4^e Avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Ou par courriel à l'adresse : dg@sainte-helenedebagot.com

5. Personnes habiles à voter

Est une personne habile à voter toute personne qui, le 1^{er} octobre 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :

- 1^o Être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle;
- 2^o Être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins six mois, au Québec;
- 3^o Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et de cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom. La personne désignée doit être une personne qui n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à un autre titre prioritaire.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner, pour la représenter, parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 1^{er} octobre 2024, est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter.

6. Absence de demande

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale/Règlements municipaux. Il peut également être consulté, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 2^e jour du mois d'octobre 2024



Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

APPEL DE CANDIDATURES

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est à la recherche de candidats et candidates intéressés à siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Formé conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A 19.1), le CCU est chargé de formuler des recommandations au conseil municipal sur toute demande de dérogation mineure, de plan d'implantation et d'intégration architecturale, de plan d'aménagement d'ensemble ou sur toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement ou de construction que lui soumet le conseil municipal.

Ce comité est composé de trois membres du conseil municipal, de quatre citoyens résidant sur le territoire de la municipalité ainsi que du maire et de l'officier municipal en bâtiment, qui agit comme fonctionnaire désigné et secrétaire du comité. Il se réunit à la demande du conseil.

Les personnes intéressées doivent habiter la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et montrer un intérêt pour les questions d'urbanisme et d'architecture. Les aptitudes et habiletés recherchées sont :

- Sens éthique et intégrité élevés;
- Connaissance du territoire;
- Capacité de jugement, d'analyse et esprit critique;
- Habileté à communiquer et à partager ses opinions;
- Sens de la collaboration et esprit d'équipe.

Toute personne intéressée est invitée à faire parvenir une lettre de motivation explicative au plus tard le lundi 9 décembre 2024, par courriel à info@sainte-helenedebagot.com ou au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0.

Il est à prendre note que les postes citoyens sont rémunérés à raison de 30 \$ par rencontre du comité et que ledit comité se réunit normalement 6 fois par année, pouvant aller jusqu'à 12 fois au besoin.

Le conseil municipal procédera à la nomination de deux représentants des citoyens au comité en choisissant parmi les candidatures reçues.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 2 octobre 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Micheline Martel, OMA

CLINIQUE DE VACCINATION à Sainte-Hélène-de-Bagot

Mercredi 6 novembre
De 13 h 15 à 19 h 30
Chalet des loisirs, 400, 2e Rue

Hâtez-vous de prendre rendez-vous! Il doit y avoir suffisamment de réservations pour que ce service de proximité soit maintenu dans la municipalité.

Cette campagne de vaccination sera accessible aux municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Liboire, Saint-Simon et Saint-Nazaire d'Acton.

La vaccination antigrippale ainsi que celle contre la Covid seront disponibles. Vous pouvez demander à recevoir les deux lors de votre rendez-vous.



Sur rendez-vous seulement à
ClicSante.ca ou au
1 877 817-5279

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES POUR BÉBÉ

Les nouveaux parents qui optent pour un type de couches lavables peuvent recevoir un remboursement par la Municipalité d'un montant équivalent à 50 % de la facture originale, incluant les taxes, jusqu'à concurrence de 200 \$ pour l'achat d'un ensemble de couches lavables.



Pour être admissible :

- Être résident de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au moment de la naissance de l'enfant et lors de l'achat des couches lavables;
- Avoir donné naissance à un enfant dans les 12 mois avant la demande de réclamation;
- Avoir procédé à l'achat de couches lavables;
- Être en mesure de présenter la facture originale de l'achat;
- Remplir le formulaire de demande d'aide et signer le contrat d'engagement écologique de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Information et formulaire : 450 791-2455, poste 0 ou sur notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet *Services aux citoyens/Programmes*.

BIENVENUE À NOTRE NOUVEAU JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

Suite à la nomination de monsieur Charles Gaucher à titre de directeur des travaux publics, il était impératif de combler le poste de journalier qu'il laissait vacant afin de compléter l'équipe.

Le 1^{er} octobre, suite au processus de recrutement, le conseil procédait à l'embauche de monsieur Sylvain Mallette à titre de journalier aux travaux publics.

Fort de ses années d'expérience, de ses compétences et de ses connaissances, il sera un atout majeur pour travailler avec l'équipe déjà en place.

Nous lui souhaitons bienvenue dans cette belle aventure municipale.



CHANGEMENT D'HEURE / AVERTISSEUR DE FUMÉE

N'oubliez pas de reculer l'heure dans la nuit du samedi au dimanche, du 2 au 3 novembre 2024, à 2 h du matin.

Le samedi 28 septembre 2024, était le « Jour du test d'avertisseur de fumée ». Avez-vous pensé à vérifier vos avertisseurs de fumée et à changer vos piles? Sinon, il est encore temps de le faire.

La sensibilisation de la population à l'importance de la vérification des avertisseurs de fumée est essentielle en matière de prévention des incendies. Cet appareil demeure le meilleur moyen de sauver des vies!

La Municipalité vous invite à tester vos avertisseurs de fumée le 28 septembre de chaque année.



Recensement Licence obligatoire

Votre Municipalité a mandaté la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) pour voir au contrôle et à l'enregistrement de tous les chiens ainsi qu'à l'émission de licences et la distribution de médaillons d'identification.

Si vous avez un chien et qu'il n'a pas son médaillon, vous devez communiquer avec le département des licences de la SPAD au 819 472-5700 ou au numéro sans frais au 1-855-472-5700 pour lui en procurer un. Les personnes ne se conformant pas à ce règlement sont passibles de recevoir un constat d'infraction.



SERVICE DE PLAINTE

Lorsque la SPAD reçoit une plainte, elle se rend sur les lieux afin de constater le problème et de le solutionner. Dans la plupart des cas, elle réussit à régler les différends à l'amiable mais peut être forcée d'émettre un constat d'infraction afin d'assurer la tranquillité dans la municipalité.



SERVICE 24 HEURES

Bien que la SPAD ne soit pas ouverte au public 24 heures sur 24, la Sûreté du Québec et les employés municipaux ont en leur possession un numéro d'urgence pour rejoindre notre patrouilleur en fonction après les heures d'ouverture. Si un animal errant se retrouve chez un citoyen durant cette période, le patrouilleur de garde ira le chercher.

Pour d'autres informations, visitez le site internet www.spadrummond.com.





UN ABRIS D'AUTO TEMPORAIRE, OUI MAIS À QUELLES CONDITIONS ?

Selon l'article 8.1 du Règlement de zonage :

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter certaines conditions. Visitez notre site Internet ou téléphonez au bureau municipal.

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.



INTERDICTION DE STATIONNER EN PÉRIODE HIVERNALE

Selon l'article 5.8 du Règlement 614-2023 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur la voie publique entre 00 h 00 (minuit) et 7 h, du 1^{er} novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : les 24, 25, 26, et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier de chaque année.



DÉNEIGEMENT

Neige

Il est interdit de souffler ou de pousser de la neige sur les trottoirs, dans les rues ou dans les fossés. Vous devez garder la neige sur vos propriétés.

Matières résiduelles

Chaque année certains résidents mettent leurs bacs sur le trottoir ou dans la rue et cela nuit considérablement au déneigement.

Les bacs d'ordure, de recyclage et de compostage doivent être mis à la limite de votre terrain à un mètre du trottoir, de la courbe de béton ou de l'asphalte.



BALISES

Ne pas mettre de balises ou piquets dans l'emprise de la Municipalité, car cela nuit au déneigement.



MON BAC TOUT L'HIVER SANS AUCUN SOUCI

FRÉQUENCE DES COLLECTES

De décembre à mars, la collecte se fait une fois par mois.

TRUCS POUR QUE LA MATIÈRE NE RESTE PAS COLLÉE AU BAC

- Tapisser le fond du bac avec plusieurs épaisseurs de papier journal;
- Doubler le bac avec un grand sac à feuilles en papier brun (vendus en quincaillerie).

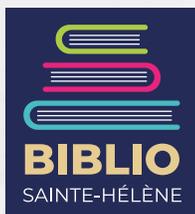
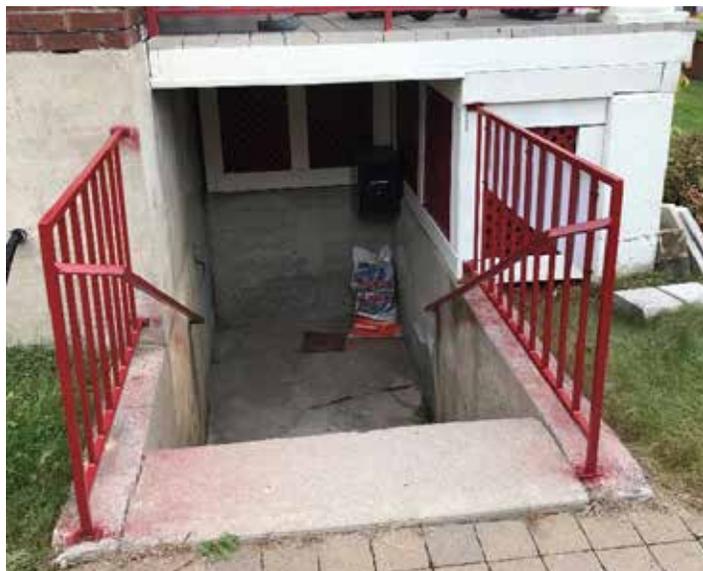
La municipalité VOUS INFORME

PETITS TRAVAUX EN COURS POUR REVAMPER LA BIBLIOTHÈQUE

Cette année, la bibliothèque avait besoin de travaux d'urgence et la priorité a été mise à l'extérieur de la bâtisse. L'année prochaine, nous verrons à faire quelques améliorations à l'intérieur.

Cet automne, les rampes ont été peinturées, la porte extérieure sera changée et le ciment au bas des marches sera réparé. De plus, un nouveau déshumidificateur a été acheté et installé pour plus de confort pour les utilisateurs.

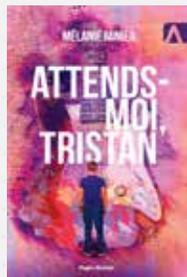
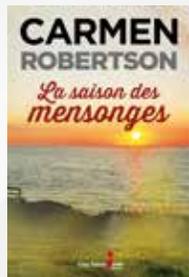
Nous vous invitons à vous abonner et à profiter de ce service gratuit pour la population.



Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
670, rue Principale
450 791-2455, poste 2300

Mercredi : 19 h à 21 h
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

NOUVEAUTÉS



Nous sommes à la recherche de **BÉNÉVOLES** afin de continuer à vous offrir les services de la bibliothèque.

Si ce défi vous intéresse, veuillez communiquer avec nous.

LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – RÈGLEMENT 611-2023

LOCATION DE SALLES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT			NON-RÉSIDENT	
	Jour complet	Prix par heure, maximum 2 h	Période de 4 h	Jour complet	Période de 4 h
Centre communautaire (gymnase)	350,00 \$	40,00 \$	150,00 \$	437,50 \$	187,50 \$
Chalet des loisirs	250,00 \$	35,00 \$	125,00 \$	312,50 \$	156,25 \$
Grande demi-salle - Chalet	Non disponible	30,00 \$	100,00 \$	Non disponible	125,00 \$
Petite demi-salle - Chalet	Non disponible	25,00 \$	75,00 \$	Non disponible	93,75 \$
Montage, démontage et ménage de la salle	Tarif de 35 \$ de l'heure, par homme, avant les taxes applicables				

INFRASTRUCTURES SPORTIVES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT	INFRASTRUCTURES	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Patinoire	40,00 \$	50,00 \$	Terrain pickleball	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de baseball	30,00 \$	37,50 \$	Dek hockey	25,00 \$	31,25 \$
Terrain de volley-ball	25,00 \$	31,25 \$	Skate park	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de soccer	25,00 \$	31,25 \$	Jeu de pétanque	10,00 \$	12,50 \$
Terrain de tennis	20,00 \$	25,00 \$			

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou mun@sainte-helenedebagot.com



HORAIRE

Mardi : 8 h à 12 h
Mercredi : 8 h à 14 h
Jeudi : 8 h à 14 h

Raymond Lessard,
Officier municipal en bâtiment

PLANIFIER SON CHANTIER DE CONSTRUCTION

Il est de votre devoir de planifier votre chantier de construction. Vous devez avoir un permis valide AVANT de commencer à faire des rénovations, de la construction, une installation ou autres travaux. L'officier municipal est la seule personne qui émet ce genre de permis.

PISCINE ET SPA

- Si vous installez une piscine ou un spa, vous devez demander un permis à l'officier municipal en bâtiment.
- Si vous retirez une piscine ou un spa, ou bien si vous l'avez déjà fait, vous devez communiquer rapidement avec l'officier municipal afin que la Municipalité puisse faire les modifications à votre dossier et ajuster les taxes en conséquence (enlever les taxes piscine/spa).

REJOINDRE L'OFFICIER MUNICIPAL :

Courriel : inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Téléphone : 450 791-2455, poste 2230

CALENDRIER COLLECTES 2024

D Déchet R Recyclable O Organique F Férié
C Collecte des résidus domestiques dangereux B Collecte des gros rebuts

OCTOBRE							NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		^O 1	^O 2	3	4	5						1	2
6	7	^R 8	^O 9	10	11	12	3	4	^R 5	^O 6	7	8	9
13	14	^O 15	^O 16	17	18	19	10	11	^O 12	^O 13	14	15	16
20	21	^R 22	^O 23	24	25	26	17	18	^R 19	^O 20	21	22	23
27	28	^O 29	^O 30	31			24	25	^O 26	^O 27	28	29	30

L'HALLOWEEN ET SA COLLECTE DE BONBONS

Le jeudi 31 octobre prochain aura lieu la **collecte de bonbons** de 17 h 30 à 20 h.

Encore cette année, le Comité des loisirs Ste-Hélène vous accueillera dans le couloir hanté du presbytère pour vous donner bonbons et friandises! En nouveauté cette année, l'entrée du couloir hanté se fera par la porte sur le côté du presbytère. Nous ne sommes pas responsables des frousses et des sursauts! Au plaisir de vous y voir en grand nombre!

Nous vous rappelons d'être prudents dans vos déplacements, de prioriser les piétons et de porter des costumes sécuritaires.



PARENTS ET ENFANTS SONT INVITÉS À LA PRUDENCE LE SOIR DE L'HALLOWEEN

Le 31 octobre, les enfants déambuleront de nouveau dans les rues pour prendre part à la traditionnelle cueillette de bonbons de l'Halloween. Pour que cette soirée se déroule en toute sécurité, la Sûreté du Québec rappelle quelques consignes de sécurité.

D'abord, il est important de s'assurer d'être suffisamment visible car de nombreux piétons, automobilistes et cyclistes circuleront à une heure où la visibilité est réduite.

Au cours de la soirée, les enfants devraient toujours :

- Déterminer un trajet et une heure de retour avec leurs parents;
- Rester en groupe ou avec l'adulte accompagnateur;
- Ne jamais entrer dans la maison d'un inconnu, ni dans sa voiture;
- Ne jamais suivre un inconnu, qu'il soit en voiture ou à pied;
- Traverser les rues aux intersections;
- Parcourir un seul côté de la rue à la fois.

Par ailleurs, les policiers demandent la collaboration des automobilistes, qui doivent être particulièrement vigilants et circuler à vitesse réduite, en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues.

Le 31 octobre, les policiers de la Sûreté du Québec seront présents sur le territoire pour assurer la sécurité de tous.

18 ans et + **Concours du plus beau costume** **APPORTEZ VOTRE ALCOOL !**
(Pas de service de bar sur place)

MUSIQUE
DJ Philthethrill (Philippe Cloutier)

PRIX DE PRÉSENCE

AMBIANCE DÉCHAÎNÉE !
(ou enchaînée, c'est selon...)

FAITES UN SELFIE DANS NOTRE DÉCOR

PARTY COSTUMÉ
SAMEDI
26 OCTOBRE
2024
DE 21 H 00 À 1 H 00

HALLOWEEN

CHALET DES LOISIRS
400, 2^e Rue, Ste-Hélène-de-Bagot

Tireuse de cartes (Tarot)
(Si les esprits le permettent)
Découvrez ce que l'avenir vous réserve...
de 21 h 00 à 23 h 00

Entrée : 10 \$

Fier commanditaire de l'évènement

Organisé par et au profit de



Le vendredi
6 décembre 2024
19 h 00

Soirée
cinéma
des fêtes

LE GRINCHEUX
QUI VOULAIT
GÂCHER NOËL

ANNULÉE



SOIRÉE CINÉMA DES FÊTES 2024 ANNULÉE

Chers citoyens, le Comité des loisirs a le regret de vous annoncer qu'en raison des réglementations en vigueur et des frais exorbitants exigés pour l'obtention d'une licence de diffusion d'un film au grand public, nous sommes dans l'obligation d'annuler la soirée cinéma des fêtes pour l'édition 2024.

Soyez assuré que le Comité des loisirs Ste-Hélène fait tout en son pouvoir afin de maintenir une offre de services dynamiques et accessibles à tous les citoyens.

Nous vous remercions de votre compréhension!

RETOUR DES CLÉS DE TENNIS ET DE PICKLEBALL



Il reste encore de belles journées pour jouer au tennis et au pickleball. Rappelez-vous que vous devez rapporter votre clé au plus tard le **jeudi 7 novembre**, afin qu'on vous remette votre dépôt de 20 \$, et ce, en vous présentant au bureau municipal lors des heures d'ouverture habituelles.

Bonne fin de saison à tous!

LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

Pour souligner La Grande semaine des tout-petits qui se tiendra du 18 au 24 novembre, le Comité des loisirs Ste-Hélène invite les enfants de 3 à 9 ans à participer à un atelier « Jouons le conte! ».

Jouons le conte! De 3 à 9 ans

Date : Samedi le 16 novembre 2024

Heure : 10 h à 10 h 45

Lieu : Centre communautaire, au 421, 4^e Avenue,
à Sainte-Hélène-de-Bagot

Information : Olivia Bourque 450 791-2455, poste 2310.

Aucune inscription n'est requise.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre!

Après l'atelier, les participants seront invités
à venir découvrir la bibliothèque.

Jouons le conte!

avec Chantal Girard, narratrice

Un atelier qui fait le lien entre le corps et l'art
de raconter des histoires... naturellement.

Écoutez une histoire douce et bienveillante sur le thème de la nature et jouez-là!
Un atelier interactif et tout en mouvement dans lequel les enfants sont amenés
à explorer le geste et leur ressenti.



De 3 à 9 ans ✨ Durée : 45 min.

Pour les bibliothèques,
CPE, écoles, organismes
et camps de jour

CRACKBOOM! | hor

Marché de Noël de Saint-Liboire

Samedi, le 23 novembre 2024
Dimanche, le 24 novembre 2024
de 10h à 16h

ENTRÉE GRATUITE

À la salle des Chevaliers de Colomb,
1655, rang Saint-Édouard à Saint-Liboire

Une occasion exceptionnelle de venir rencontrer les artisans et les artistes de la région !



REPRISE DES TRAVAUX

pour notre installation de Sainte-Hélène-de-Bagot



Les appels pour l'attribution des places restantes sont en cours.



Ouverture prévue pour la fin du mois
de novembre 2024

Pour toutes informations, vous pouvez contacter Mélissa Dupré
au dai.n3@cpenature.com
ou au 450-480-3494 poste 331



Recherche des bénévoles à Sainte-Hélène-de-Bagot.
Joins-toi à l'équipe qui soutient les mamans en prenant soin des bébés.

✉ grandmerecaresse@gmail.com

☎ 576 489-6022

GENEVIÈVE JODOIN

AUTEURE-COMPOSITRICE-INTERPRÈTE

GAGNANTE DE LA VOIX 2019

LEVÉE DE FONDS
"EN MOUVEMENT POUR LA CAUSE"

27 OCTOBRE
2024
15H00

CONCERT
BÉNÉFICE
CONCERT
BÉNÉFICE

À L'ÉGLISE DE
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

AU PROFIT DE:



BILLETTERIE EN LIGNE
PLACES LIMITÉES



SCANNE-MOI



SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE « LES TROIS CLOCHERS »

UPTON | ST-VALÉRIEN-DE-MILTON | ST-LIBOIRE



Conférence le 28 octobre 2024

La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » accueillera Daniel Fortin, horticulteur depuis plus de 40 ans, lors de sa conférence sous le thème « Maladies et ravageurs de plantes ornementales ».

Une vue globale des maladies et des ravageurs qui affectent les plantes ornementales dans nos jardins québécois. Cette conférence, illustrée de très nombreuses et pertinentes photos, ne prétend pas résoudre tous les problèmes mais elle peut vous orienter vers des pistes de solutions.

Date : Le 28 octobre 2024

Lieu : 1384, rue Principale, Saint-Valérien (salle municipale)

Heure : 19 h 15

Pour plus d'information, contactez Francine Laliberté au 450 546-7327.



Vous ressentez de la détresse psychologique

Il existe une multitude de ressources qui peuvent vous aider et vous offrir du soutien à vous et à votre famille.

Services gratuits :

- Centre de prévention du suicide :
1 866 APPELLE (1-866-277-3553)
Texto : 535353 / suicide.ca
- L'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA) : 450 768-6995
acfa@acfareseaux.qc.ca

Programmes payants :

- Programme d'aide aux agriculteurs (PAPA) :
<http://bit.ly/3jDKpce>
- Service en psychologie agricole de Groupe ProConseil :
psychologie@groupeproconseil.com

Pour toute urgence, composez le 911.

Cultivons la patience, c'est la bonne voie!

SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

DU 21 AU 27 OCTOBRE 2024

Le conseil municipal a proclamé la Semaine québécoise de réduction des déchets du 21 au 27 octobre 2024 et invite la population à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de l'environnement, soit par la réduction des déchets produits quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire des résidus dangereux.

MIEUX CONSOMMER, POUR RÉDUIRE L'ENFOUISSEMENT !

La Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (Régie) vous présente différentes habitudes de consommation écoresponsable qui vous permettront de moins jeter :

Réparer lorsque possible

Réparer est un geste qui permet de prolonger la durée de vie des objets et de faire des économies. Une recherche sur Internet ou encore une référence de votre entourage vous permettra de trouver facilement un réparateur.

Emprunter et prêter

Sonder votre entourage ou encore vous tourner vers un groupe en ligne afin d'échanger avec des citoyens d'une même région vous permettra d'emprunter l'article dont vous avez temporairement besoin. La location est aussi une façon d'utiliser des biens de façon collective et d'ainsi limiter la consommation. Pensons notamment à l'emprunt de livres à la bibliothèque municipale ou à la location de vêtements pour des occasions spéciales ou d'outils dans les commerces spécialisés. Évidemment, quand on veut emprunter, il faut aussi être disposé à prêter au moment venu.

Donner, vendre et acheter usagé

Donner ou vendre les articles en bon état, entre autres sur des sites de revente en ligne, lors de ventes de garage, dans des friperies et dans des centres de dons sont d'autres options simples pour éviter de jeter. Selon une étude, les Québécois sont généreux et donneraient près de 73 % de leurs vêtements, chaussures et accessoires, mais en achèteraient seulement 19 % usagés. Ainsi, dans un effort collectif de préservation de l'environnement, nous aurions intérêt à également développer davantage le réflexe d'acheter de seconde main pour éviter qu'une trop grande proportion de ces dons se retrouvent à l'enfouissement.

Finalement, la Régie rappelle que ce n'est pas uniquement l'enfouissement qui a un impact sur la planète, mais bien chaque étape du cycle de vie des objets (extraction de matières premières, transformation, transport, utilisation, recyclage et enfouissement) d'où l'importance de consommer mieux pour faire partie de la solution!

Faisons partie
de la solution



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



**FERMETURE DES
ÉCOCENTRES :
24 NOVEMBRE 2024**





Sainte-Hélène-de-Bagot

Activité à venir : Midi conférence au chalet des loisirs, le jeudi 14 novembre. Dîner servi à 12 h par Resto 152. Inscription avant le 12 novembre en contactant Jean Gauthier au 450 791-2520.

Sujet : Midi plus léger, après l'Halloween, une façon humoristique de s'amuser sous forme de jeux. Portez un chapeau qui vous rappelle un événement.

Souper de Noël de la FADOQ : Samedi 7 décembre 2024 au chalet des loisirs, 400, 2^e Rue, Sainte-Hélène-de-Bagot. Menu : Repas traditionnel des fêtes servi à 18 h. Apportez votre vin. Coût : 35,00 \$ par personne. Soirée : Musique et danse avec Pierre Armstrong D.J. Aucun billet en vente à la porte. Possibilité de réserver une table à l'achat de 8 billets. Inscription et achat de billets : Jocelyne Jodoin au 450 791-0105 ou Lise Laferrière au 450 791-2629.

On vous attend en grand nombre!

N'oubliez pas votre adhésion ou renouvellement de la carte de membre Club FADOQ. Il est maintenant possible d'adhérer en tout temps, via le site internet de la FADOQ : <http://club.fadoq.ca/M016>. Si vous avez de la difficulté à vous inscrire, contactez Gisèle Laliberté au 450 791-0304 ou Jocelyne Jodoin au 450 791-0105. N'oubliez pas de sélectionner le club M016, Ste-Hélène pour faire partie de votre paroisse.

À noter : Comme le souper de Noël est le 7 décembre, il n'y aura pas de souper le jeudi 28 novembre.



**ANNIVERSAIRES
MOIS DE NOVEMBRE**

Mme Cécile Gauthier.....	01
Mme Nicole Belval	03
Mme Ginette Bazinet	03
Mme Carole Pelletier	04
M. Jean-Michel Puppynck.....	04
Mme Sylvie Baillargeon.....	08
Mme Merlane Tessier.....	11
M. Gilles Bullok.....	11
Mme France Brière	14
Mme Lise Picard	17
M. Gilles Gendron	19
M. Clément Lapierre.....	20
Mme Francine Parenteau.....	27

FAIRE DES CHOIX ÉCLAIRÉS POUR UN RETOUR AUX ÉTUDES

Reprendre ses études est une décision importante qui mérite réflexions et préparations. Pour faire un choix éclairé, voici quelques éléments à considérer.

Avant de vous lancer, questionnez-vous sur vos besoins, intérêts, compétences et traits de personnalité. Une introspection est toujours bonne à faire. Vérifiez les différentes options de formation qui s'offrent à vous. Plusieurs informations sont disponibles en ligne directement sur les sites des institutions scolaires. Explorez en profondeur les formations professionnelles, collégiales et universitaires qui pourraient répondre à vos critères.

Il est également important de prendre en compte votre situation personnelle : emploi, famille, finances. Un retour aux études peut nécessiter des sacrifices en termes de temps et de ressources. Assurez-vous que le programme choisi est compatible avec votre mode de vie.

Afin de consolider votre choix, il est bénéfique d'assister à des journées portes ouvertes ou de participer à l'activité d'élève d'un jour. Cela vous permettra de poser des questions directement et de mieux visualiser l'environnement d'apprentissage.

Évaluez le coût de votre formation et explorez les options de financement. Bourses, prêts étudiants, ou même aide financière de votre employeur peuvent alléger le poids financier de votre retour aux études.

Reprendre des études est une aventure enrichissante, mais elle doit être envisagée avec soin. En suivant ces étapes et en vous armant d'informations pertinentes, vous pourrez faire un choix éclairé qui correspond à vos ambitions et à votre réalité personnelle.

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca | 450 773-8401, poste 6731





LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

- Bureau municipal**
 421, 4^e Avenue, 2^e étage
 Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
 450 791-2455 • mun@sainte-helenedebagot.com
 Site Internet : www.sainte-helenedebagot.com
 Heures d'ouverture : lundi au jeudi
 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- Centre communautaire**
 421, 4^e Avenue
- Chalet des loisirs**
 400, 2^e Rue
- Bibliothèque**
 670, rue Principale, entrée par la 6^e Avenue

PARTENAIRES PUBLICS ET PARAPUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ ET SERVICES AUX CITOYENS

- Société Protectrice des Animaux de Drummond (S.P.A.D.)** : 1 855 472-5700 • www.spadrummond.com
- Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** : 450 774-2350 • www.riam.quebec
Écocentres : 450 774-2350
 - Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
 - Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte
- Sûreté du Québec** : 450 778-8500
- MRC des Maskoutains** : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca
 (Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)
Transport adapté : 450 774-8810
Transport collectif : 450 774-3173
Développement économique / Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000
- Bureau de poste de Saint-Liboire** : 450 793-4188
Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot : 450 791-2666 • 655, rue Principale
- Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe** : 450 773-8401
École Plein-Soleil : 450 773-1237
SARCA : 450 773-8401, poste 6731

PARTENAIRES DU MILIEU POUR LA COMMUNAUTÉ

- FADOQ** : 450 791-0105
- Aide aux aînés** :
RADAR (Écoute) : 1 877 658-8509
IMAGES (Maltraitance, détresse et soutien) : 450 502-4395
- Paroisse et fabrique Sainte-Hélène** : 450 791-2480
Aide alimentaire : 450 513-0829
- UPA, Ligne travailleurs étrangers temporaire** : 1 888-454-3998

VOS DÉPUTÉS

André Lamontagne, député de l'assemblée nationale du Québec : 1-800-969-3793



Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de la Chambre des communes du Canada : 450 771-0505

LES DIFFUSEURS SUR LE TERRITOIRE

Note : Vous devez communiquer avec les compagnies directement pour savoir lesquelles sont disponibles à votre adresse et pour connaître leurs services.

- Câblevision** : 1 800 567-6353
- Maskatel** : 1 877 627-5283
- Télébec** : 1 888 835-3232
- Cogeco** : 1 866 921-5792
- Sogetel** : 1 866 764-3835

**ESPACES PUBLICITAIRES
DISPONIBLES
DANS LE JOURNAL
LE BAGOTIER**

POUR INFORMATION :
Audrey Lapierre 450 381-2908
ou info@ideegraphik.com



**CET ESPACE PUBLICITAIRE
EST DISPONIBLE
DÈS MAINTENANT !**



TOITURE & RÉNOVATION GÉNÉRALE

450 230-5314



**UN PROJET D'AFFAIRES OU
DE NOUVELLE
ENTREPRISE ?**

Saint-Hyacinthe Technopole est
LE GUICHET UNIQUE
pour vos projets industriels, commerciaux
et touristiques dans la MRC des Maskoutains

CONTACTEZ-NOUS

450 774-9000 | 1 877 505-1246

st-hyacinthetechnopole.com  



Développement économique
de la grande région de Saint-Hyacinthe



**MINI-ENTREPÔTS
— SAINTE-HÉLÈNE —**

entrepotsthelene.ca

 info@entrepotsthelene.ca

 **450 381-6664**

Complexe de mini-entrepôts
moderne avantageusement
situé près de l'autoroute 20

**POUR LOCATION
DISPONIBLE
DÈS MAINTENANT!**



Clinique podologique Josiane Forest

Infirmière membre OIIQ et AIISPO

Soin des pieds en résidence et à domicile

450-278-6291

josianeforest@hotmail.com





OFFRE D'EMPLOI

Plusieurs postes disponibles



AVEC UNE GANG DYNAMIQUE, LE TEMPS PASSE VITE !

Horaire flexible | Salaire compétitif | Rabais de 50% sur tes repas | Assurances collectives et plus !

Se présenter sur place et demander Éric ou Nancy OU par courriel à : BO12816@SUNCOR.COM

RESTAURANT A&W | SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 450-791-2301



RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET | PROPRIÉTAIRES

☎ 450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX
DE BÉTON

STRUCTURE
D'ACIER

CHARPENTE
DE BOIS

RBO 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING
servicespecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



Judith Racicot
jracicot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR facebook

RBO 8348-4337-09

CONSTRUCTION
PROY
QUALITÉ SERVICE

450 791-2221
PATRICK ROY, président

Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et
de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

TOUJOURS PRÊT. TOUJOURS PRÈS.

Livraison de carburant en vrac
Réservoirs et équipement de distribution
Équipe spécialisée à votre service



NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE
CARBURANTS ET MAZOUT

Communiquez avec nous :
909, Paul-Lussier, Ste-Hélène-de-Bagot
Tél : 450-791-2462

*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.

Relais Routier Petit
549, 3E RANG
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0
450-791-2122

SERVICES MÉCANIQUES
POUR VÉHICULES LOURDS

SERVICES D'URGENCES ROUTIÈRES
REMORQUEUSE ET UNITÉ DE SERVICE

MAGASIN DE CHROME
FIER PARTENAIRE DE CHROME SUPPLY WAREHOUSE

SERVICES DE LAVAGE
POUR VÉHICULES LOURDS

Kiosque à la ferme

La petite Savoisie
FERME MARAÎCHÈRE

Des fruits et légumes cultivés localement seront disponibles en libre-service directement à la ferme

477 2e rang
Sainte-Hélène-de-Bagot
Qc. J0H 1M0

Ouverture fin juin 2024

Plâtrage RG

Raphaël Girard

☎ 450-779-5477
✉ rgirard1@live.ca

📍 Plâtrage RG
RBO 5833-5183-01

RÉNOVATION - RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL

AUTOCUEILLETTE Camerises

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

📘 Camerises Ste-Hélène-de-Bagot

GARAGE DENIS
ORANGE

337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture
▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire
5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
acespharma.ca

Médicaments d'ordonnance et en vente libre livrés directement à votre porte.

Accès^{pharma}
over Walmart

E-G-DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN
154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE

SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

BMR PRO | **Agiska**
Coopérative

Bienvenue chez vous!

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666
655, rue principale
Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0

André LAMONTAGNE
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

☎ 450 546-3251
✉ andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT Lapierre

f

Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca

DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK 1, ROUTE 116 EST	VICTORIAVILLE 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N	DRUMMONDVILLE 5224, BOUL. ST-JOSEPH
------------------------------------	--	---

819 472-3286
info@groupedgp.com

GROUPEDGP.COM
RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**

Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHE BONICHOIX



Érablière
L'Autre Versan

- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



idéegraphik

Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

Besoin d'outils publicitaires?



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

Excavation

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Sylvain Plante

R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

Les Entreprises Racicot inc.



DÉNEIGEMENT

Résidentiel et commercial
Sainte-Hélène-de-Bagot
450 518-4297

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0



IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

GROUPE RCA

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



rcaelectrique.com | 450 791-0114

LA FORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

ALIGNEMENT
AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL

LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENDREDI : 7 h 30 à midi



RE/MAX
RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

Martin Lussier
Courtier immobilier

Israel Lussier
Courtier immobilier

Jacob Lussier
Courtier immobilier résidentiel

LUSSIER IMMOBILIER POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

REER et CELI

**Cotiser,
ça allège l'esprit**



On vous accompagne dans
la réalisation de vos projets.

Cotisez en ligne
ou avec votre conseiller.

desjardins.com/reerceli

 **Desjardins**